Questions / réponses de la consultation QUALIF Empoi programme 2027-2029
Liste 2

n°	Date de la question	Libellé de la question	Date de la réponse	Réponse
17	12/10/26	Bonjour, l'habilitation a réaliser les formations est elle requise lors du dépôt de la réponse ? Merci		**Conformément à l'article 7.4 du Règlement de la consultation, la production de ce document n'est obligatoire qu'au stade de l'attribution du marché. Le candidat a toutefois la faculté de le transmettre au moment du dépôt de son offre.**
18	12/10/26	Serait-il possible de préciser les attendus de couverture géographique au lot n°49 ? Est-il attendu de couvrir 4 lieux en réalité ?		**Le minimum attendu est : 1 lieu dans chacun des deux pays proposés par le candidat parmi les 4 pays nommés. Il n'est donc pas attendu de couvrir obligatoirement 4 lieux.**
19	12/10/26	Comment interpréter précisément les termes “et” et “ou” dans l’expression du périmètre géographique ? Par exemple, au lot 48, il est demandé de couvrir au minimum 1 lieu, sur le périmètre “Finistère et Morbihan”		**Le minimum attendu est : 1 lieu sur l'ensemble des deux départements.**
20	12/10/26	Sur le lot 86, 2 certifications sont possibles "TP Technicien supérieur systèmes et réseaux ou BTS services informatiques aux organisations option A : solutions d'infrastructure, système et réseaux", le nombre de certification à réaliser par an est indiqué 1 et 4 lieux sont demandés. Pouvons-nous proposer le TP Technicien supérieur systèmes et réseaux sur un lieu et le BTS services informatiques aux organisations option A : solutions d'infrastructure, système et réseaux sur un autre lieu la même année"		**Pour le lot 86, il est attendu que le candidat mette en œuvre une seule certification sur l'ensemble des lieux. Le candidat choisit une certification parmi les 2 certifications citées dans le CCTP .**
21	12/10/26	Le lot 40 est un lot multi attributaires. L'annexe financière préremplie dans le formulaire d'offre indique dans la cellule C20 de l'onglet "Simulation de facturation" un volume estimatif par UO de 96000h, ce qui semble correspondre aux intentions d'achat pour 2 ans. En effet, dans le CCTP p.35 les IA en heures formation pour le lot 40 sont de 48000h. Or le CCAP dans son article 4.2 p.6/40 précise que "Pour tous les lots multi-attibutaires, l'attribution de bons de commande es fixée comme suit : - la première commande sur le lot est passée à parts égales à chacun des attributaires". Nous nous attendions donc à retrouver 48000h dans la cellule C20 de l'onglet "Simulation de facturation". Pouvez-vous nous expliquer les 96000h de la cellule C20 ?		**L'article 7.2 du Règlement de la Consultation précise en effet que "*Le critère « Prix » sera analysé en fonction du Détail Quantitatif Estimatif (DQE) renseigné sur l’annexe financière. À noter que l’estimation indiquée correspond à l’intention d’achat annuelle multipliée par deux, la durée initiale de l’accord-cadre étant fixée à deux ans.* "** **L'annexe financière est un document commun à tous les lots, avec un paramétrage unique. Dans le cas des lots multi-attributaires, la quantité renseignée qui correspond à l'intention d'achat sur 2 ans et pour le lot, est à diviser par le nombre d'attributaires.** **La Région a choisi d'appliquer un DQE mais les quantités sont sans incidence sur la note de prix.**
22	12/10/26	« Quelle formule sera appliquée pour attribuer la note sur 30 du critère prix à partir du DQE ? Si le mieux classé sur le critère prix obtient 30 points, comment la note de prix des autres soumissionnaires est-elle calculée ?		**Le Pouvoir adjudicateur n'est pas tenu d'informer les candidats de la méthode de notation des offres.**
23	12/10/26	Dans le cadre du sous-critère « Qualité des moyens humains et logistiques », pouvez-vous confirmer si des CV des intervenants et personnels dédiés au lot doivent être joints à l’offre ?		**L'article 5-2 du Règlement de la consultation détaille les documents attendus au titre de l'offre. Les CV ne sont pas requis.**
24	12/10/26	Les niveaux de certification demandés au lot n°60 sont-ils bien 3 et/ou 4 ? Le niveau 5 est-il effectivement exclu ici ?		**Les niveaux de certification attendus sur le lot 60 sont bien 3 et/ou 4; le niveau 5 est exclu**

Questions / réponses de la consultation QUALIF Empoi programme 2027-2029
Liste 2

n°	Date de la question	Libellé de la question	Date de la réponse	Réponse
25	**12/10/26**	Bonjour, 1 Lot 135 – Assistant comptable. Il est attendu une certification RNCP relative au métier d'assistant·e comptable. Pouvez-vous préciser les intitulés des certifications autorisées ? Merci.		**Pour le lot 135, le candidat est libre de proposer la certification RNCP, de niveau 4, de son choix. L'argumentation relative au choix de la certification retenue par le candidat est à indiquer dans la fiche action au niveau du chapitre 1.1.1 Proposition pédagogique.**
26	**12/10/26**	Pour faciliter le travail, nous rédigeons la fiche action hors ligne puis lorsqu'elle est prête, nous procédons à un copier/coller dans l'éditeur en ligne Only Office du Formulaire d'offres. Nous remarquons que nous pouvons bien supprimer le contenu de la fiche action dans l'éditeur en ligne, hormis l'entête (que nous conservons) ainsi que le tableau "Récapitulatif de la proposition pédagogique par certification" à la fin du 1.1.1 Pourriez-vous déverrouiller l'interdiction de suppression de ce tableau, afin de faciliter nos copier/coller ?		**Le format du tableau mentionné n'est pas modifiable. Il vous appartient de saisir ou coller vos données dans la trame proposée sur la fiche action.**
27	**13/10/26**	Si on valide l'annexe financière, est-il possible de revenir corriger ce document en ligne après-coup ? Le but est de pouvoir générer rapidement la fiche action (ou mémoire technique)		**Oui. Toutefois, pour corriger le contenu de l'annexe financière, il sera d'abord nécessaire de cliquer sur l'icône corbeille et il faudra ensuite générer une nouvelle annexe financière.**
28	**13/10/26**	Bonjour, peut-on joindre des annexes au mémoire technique (CV, photos des plateaux, justificatifs) ? Si oui, où les déposer sur e-Mégalis ? Où consulter les questions-réponses de cette consultation ? Merci.		**La fourniture des CV n'est pas requise pour le dépôt de l'offre (article 5-2 du Règlement de la Consultation). Il est possible d'insérer des images dans le mémoire technique, directement depuis l'éditeur en ligne.** **Un message sera adressé à l'ensemble des candidats, accompagné d'un document récapitulatif des réponses apportées aux questions posées. Ce document pourra également être téléchargé à partir de la page d'accès à la consultation, rubrique "Autres pièces téléchargeables" :** **https://marches.megalis.bretagne.bzh/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=241472&orgAcronyme=a1j**
29	**13/10/26**	Il semble qu'il n'y a pas de CV détaillés à fournir dans le cadre de cette consultation, que ce soit concernant les formateur.rices ou les différent.e.s référent.es. Confirmez-vous cela ?		**Les CV ne sont pas requis au titre de l'offre (article 5-2 du Règlement de la Consultation).**
30	**14/10/26**	Est-il possible de recevoir le canevas des mémoires techniques (fiches actions) directement dans les éléments du DCE. Il est compliqué de devoir remplir tous les onglets précédents avant de pouvoir accéder au mémoire technique, pièce essentielle.		**Les informations renseignées dans les onglets précédant l'édition de la Fiche action restent modifiables tant que le dépôt de l'offre n'est pas finalisé. La Fiche Action - Mémoire technique peut être ouverte autant de fois que nécessaire et son contenu peut être copié pour être collé dans un traitement de texte. La validation doit se faire en ligne.**

Questions / réponses de la consultation QUALIF Empoi programme 2027-2029
Liste 2

n°	Date de la question	Libellé de la question	Date de la réponse	Réponse
31	14/10/26	Bonjour, Serait-il possible de nous transmettre les documents au format Word, afin que nous puissions travailler sur leur contenu sans engager de dépôt à ce stade ? Vous en remerciant par avance. Bien cordialement,		**La Fiche Action - Mémoire technique peut être ouverte autant de fois que nécessaire et son contenu peut être copié pour être collé dans un traitement de texte. La validation doit se faire en ligne.**
32	15/10/26	Dans la plateforme de saisie, nous devons déposer les documents justifiant de notre capacité à mettre en œuvre la certification. Dans le cas d'un titre professionnel, le certificateur DREETS ne délivre pas de document justificatif, nous avons connaissance de l'habilitation de nos locaux via une plateforme en ligne. Une capture d'écran issue de cette plateforme peut-elle convenir pour justifier de notre capacité à mettre en œuvre la certification ?		**Conformément à l'article 7.4 du Règlement de la consultation, la production de ce document n'est obligatoire qu'au stade de l'attribution du marché. Le candidat a toutefois la faculté de le transmettre au moment du dépôt de son offre.** **Au stade du dépôt de l'offre, une capture d'écran issue de CERES peut être produite. En revanche, au stade de l'attribution du marché, une copie du justificatif délivré par la DREETS devra impérativement nous être transmise.**
33	15/10/26	Pouvez-vous nous confirmer qu'il faut absolument l'agrément, l'autorisation ou l'habilitation et qu'une demande en cours n'est pas suffisante ?		**Conformément à l'article 7.4 du Règlement de la consultation, la production de ce document n'est obligatoire qu'au stade de l'attribution du marché. Le candidat a toutefois la faculté de le transmettre au moment du dépôt de son offre.**
34	16/10/26	Lorsqu'un lot présente un nombre de parcours conséquent est il possible de répondre sur un effectif plus bas que la commande présentée dans le lot. Est il également possible de cotraiter sur un même lot afin de couvrir l'effectif global attendu.		**Le candidat doit faire une offre qui s'approche de l'intention d'achat en heure telle que précisée à l'annexe 1 du CCTP.** **Oui, il est possible de répondre dans le cadre d'un groupement solidaire associant plusieurs cotraitants afin de couvrir l'effectif global attendu.**
35	16/10/26	Bonjour, Pour le lot 73, aucun des Formacodes proposés (en lien avec les Techniques du Spectacle) n'est pris en compte. Pouvez-vous m'indiquer celui qui est à intégrer. Merci d'avance,		**Le formacode à prendre en compte est le 45060 (Régie spectacle (terme générique pour le spectacle vivant). Il a été intégré.**
36	16/10/26	Si l'organisme de formation propose le SSIAP, est-il possible de le compléter par une certification partielle de niveau 3 ou 4 ?		**Il est attendu une certification RNCP complète de niveau 3 et/ou 4 . L'habilitation SSIAP est une option en complément de cette certification et non l'inverse.**
37	16/10/26	Concernant les lots 126 et 127, le cahier des charges exige au minimum 3 lieux, au moins 1 par département et précise que le candidat doit choisir au moins 2 lieux autres que les grands pôles urbains. Si la proposition porte sur 3 lieux, faut-il comprendre qu'il faut exclure obligatoirement un des 2 pôles urbains ? Si la proposition porte sur 4 lieux, est-il possible d'activer les 2 lieux en dehors des grands pôles urbains en alternance sur les 2 ans ?		**Nous comprenons que votre question concerne les lots 127 et 128.** **Si la proposition porte sur 3 lieux , le candidat doit effectivement exclure l'un des 2 grands pôles urbains.** **Le lot ne prévoit pas d'alternance des lieux, si la proposition porte sur 4 lieux, le candidat doit proposer 2 lieux en dehors des grands pôles urbains chaque année.**
38	16/10/26	Bjr, Les montants maximums des lots indiqués dans le CCAP pour la durée totale de l'accord (reconduction comprise) correspondent-ils bien à une période de 4 ans et à 4 fois l'intention d'achat exprimée en heures de formation dans le CCTP ? Merci		**L'annexe n° 1 au CCAP précise en effet le montant maximum du lot sur la durée totale de l'accord-cadre, reconduction comprise, soit 4 ans.** **Ce montant constitue le "maximum contractuel" qui, une fois atteint, ne permettra plus d'émettre des bons de commande.** **En revanche, ce montant ne correspond pas à 4 fois les quantités estimées au titre de l'intention d'achat. Il est fixé à un niveau plus élevé pour intégrer une marge de sécurité permettant de répondre aux éventuelles évolutions du besoin au-delà de son évaluation initiale.**
39	16/10/26	Pour quelle raison figure en Annexe 1 CCPT lot 15 : « Le candidat ne peut pas proposer Brest Métropole ». Lieu où la formation est particulièrement attractive et conforme aux attentes de la Région (publics prioritaires). Ce point est-il négociable ?		**Non, ce point ne peut faire l'objet d'une négociation.**

Questions / réponses de la consultation QUALIF Empoi programme 2027-2029
Liste 2

n°	Date de la question	Libellé de la question	Date de la réponse	Réponse
40	**16/10/26**	Le parcours de formation peut-il être organisé en deux temps : un socle commun de compétences, suivi d'un module de perfectionnement au choix parmi deux, chacun conduisant à l'obtention d'une certification spécifique ?		**Afin de répondre à votre demande, pouvez-vous préciser les lots concernés par votre question ?**
41	**16/10/26**	Le guide de saisie dit "l'ensemble des référents doit être commun au mandataire et au cotraitant". Si plusieurs établissements sont concernés et disposent chacun d'un référent Handicap, nous devons présenter un seul référent pour le lot. Est-ce cela		**Oui, il est attendu un référent unique à l'échelle du lot, donc une seule personne référente pour le groupement solidaire.**
42	**19/10/26**	Lot 136 : Chaque attributaire doit-il réaliser 4 lieux par an (strictement et 1 par département) ?		**Il s'agit d'une erreur. Le nombre d'attributaires prévu pour ce lot est modifié dans l'annexe 1 à la version n° 2 du CCTP: Il n'y aura qu'un seul attributaire et non deux.** **Toutefois, en raison d'un problème technique rencontré sur la plateforme BOAMP, la publication de l'avis rectificatif et de la version modifiée n° 2 du CCTP ne pourra être mise en ligne qu'ultérieurement.**